



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DEPARTEMENT CALVADOS

CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion située 8 avenue de la Stèle à THUE ET MUE, sous la présidence de Sarah IUNG, présidente

En exercice : 22

Date de convocation : 30/06/2022

Présents : Mme IUNG Sarah, M. Yohann BEAUFILS, M. Jérôme BENOIST, Mme Karine BLAT, Mme Véronique BOUVIER, Mme Véronique DUQUENNE, M. Laurent FORESTIER, Mme Flavie HERPIN, Mme Marie-Thérèse LANDRON, Mme Nelly LAVILLE, Mme Delphine LE GUYADER, M. Didier LHERMITE, M. François LIBEAU, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE,

Avaient donné pouvoir : Elodie GUILLAUME SAINTE COLOMBE à Marie-Thérèse LANDRON, Véronique MASSON à Béatrice TURBATTE, Marie-Claude VERGNAUD à Laurence TROLET

Absents : Mme SILINE Sabrina, M. LHOTELLIER Mickael, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Présents : 15

Votes exprimés : 18

Secrétaire de séance : Laurence TROLET

DELIBERATION N°2022-32 (1/2) – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALISEE

AVEC LA CAF

Rapporteur : Sarah IUNG, Présidente

La Caisse d'Allocations Familiales développe une nouvelle forme de partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain. Cette démarche se concrétise par la signature de **Convention Territoriale Globale (CTG)**.

Cette convention-cadre permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs :

- Petite Enfance
- Enfance et Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la vie sociale
- Logement et amélioration du cadre de vie
- Accès aux droits/Pauvreté (mobilisation CAF dans le cadre de la mise en œuvre du « plan pauvreté »),

Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, en s'adaptant aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...). Elle constitue un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF au plus près des besoins des familles.

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présent
La présidente Sarah IUNG

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE

8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06

E-mail : accueil@seej.fr

www.seej.fr



DELIBERATION N°2022-32 (2/2) – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALISEE AVEC LA CAF

Cette convention de partenariat sera signée pour une durée de 5 ans, en remplacement des CEJ. Le CEJ du SEEJ arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le nouveau dispositif de financement national « **Les bonus territoire CTG** » garantit à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ, mais en simplifie les modalités de calcul.

A la différence du CEJ, le bonus territoire CTG est versé directement au gestionnaire de l'équipement, en même temps que les autres aides au fonctionnement. Ainsi, par exemple, le bonus territoire CTG pour les centres de loisirs, sera versé directement à l'ALJ et non plus au SEEJ.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire, s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le travail mené dans le cadre du projet stratégique du SEEJ a permis de définir les grandes orientations du territoire ainsi que les actions à conduire sur la durée de la CTG

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre le SEEJ et la CAF du Calvados pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présent
La présidente Sarah IUNG

